Image not found or type unknown

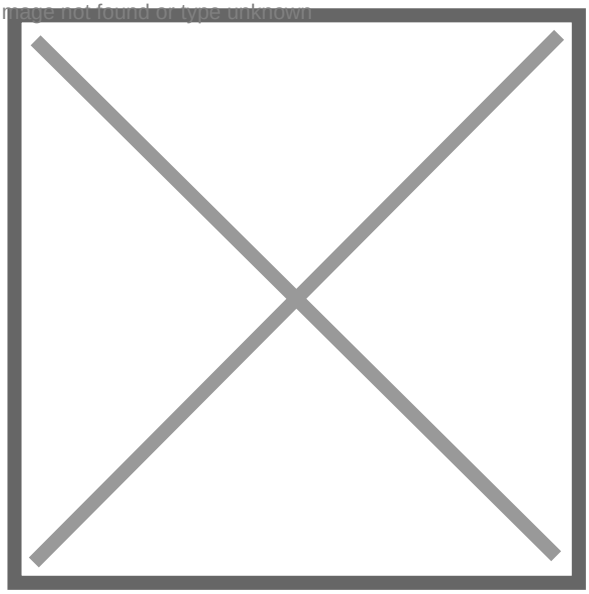

L'aide juridictionnelle m'offre quels droits?

Par **valade benoit_old**, le **20/12/2007** à **14:58**

suite a une convocation en justice, il m'est proposé d'avoir recour a un avocat, n'ayant pas de revenus puisque j'acheve mes etudes on m'octroi l'aide juridictionnelle.
l'aide juridictionnelle peut elle me permettre de faire choix de mon avocat, me permet elle de disposer des services d'avocat privés ou seulement d'un avocat désigné par le batonnier?

Par **ly31**, le **20/12/2007** à **18:16**

Bonsoir,

Sans aucune ressource vous devez avoir le droit à l'aide juridictionnelle avec une prise à 100%

En ce qui concerne les Avocats, il me semble que dans ce dossier d'aide, vous avez une liste d'Avocats

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés